



Fédération Syndicale  
Unitaire



**Casse du service  
public : ça suffit !**

La MAP  
(modernisation de  
l'action publique) a pris  
la relève de la RGPP  
sans en modifier la  
logique de réduction  
des effectifs et  
d'austérité, des crédits  
pour les mesures  
catégorielles et des  
postes de promotion.

Une véritable casse des  
services, des personnels  
et des compétences  
techniques !

La Fonction publique et  
les services publics sont  
indispensables pour  
tous les citoyens.

Or, la situation s'est  
dégradée ces dernières  
années pour les  
personnels comme pour  
les usagers. Il est urgent  
maintenant de changer  
de politique !

Dans ce cadre, les  
missions de service  
public doivent être  
maintenues et  
confortées au bénéfice  
de la politique de  
l'égalité des territoires.

# Le 4 décembre 2014

## Élections des représentants/es du personnel à la CAP nationale des **Syndics des Gens de Mer**

### **Votez et faites voter**

# **FSU**

Le 4 décembre, les Syndics des Gens de Mer en poste dans les services du Ministère, des écoles et de l'ENIM choisiront leurs élu/es à la Commission Administrative Paritaire nationale pour 4 ans.

Les Syndics des Gens de Mer à qui on confie de plus en plus de responsabilités voient décroître leurs effectifs par l'absence de recrutement !

Le déroulement de carrière n'est pas satisfaisant, très peu de promotion et une rémunération gelée ! La technicité acquise et appréciée n'est pas valorisée et la formation continue quasi inexistante.

Beaucoup de travail reste à faire et les élu/es devront être combatifs pour permettre une véritable reconnaissance professionnelle et l'amélioration du déroulement de carrière.

La FSU présente à vos suffrages une liste de militant/es exigeant/es, déterminé/es à représenter le corps sans complaisance, et avec force.

### *La liste FSU des candidat/es*

#### Syndic principal 1ère classe

LE TROCQUER Alain ..... ENIM ..... Bretagne  
ROBIOLIO Nadine ..... ENIM ..... Bretagne  
LEMYRE Sophie ..... LPM ..... Ciboure (64)  
BANT Sophie ..... DIRM SA ..... CSN 17

#### Syndic principal 2ème classe

BOSSEE Pascal ..... DIRM SA ..... VRS Gabian  
IRIARTE Françoise ..... DIRM SA ..... Formation maritime 33  
LEMUR Mireille ..... ENIM ..... Bretagne  
MOREAU Sylvie ..... DIRM SA ..... Action économique 33

#### Syndic 1ère et 2ème classe

ONCHALO Michelle ..... DIRM SA ..... Formation maritime 64  
BRISSAUD-MARLIER Josiane ..... DIRM SA ..... Formation maritime 17  
GUILLEMOT Hélène ..... ENIM ..... Bretagne  
REICHERT Valérie ..... ENIM ..... Bretagne

*Vous votez par correspondance.*

*Votez FSU (sans rature ni panachage) dès réception du matériel de vote*

## La reconnaissance de la valeur passe par la rémunération et la promotion...

Avec des compétences larges et affirmées, les syndicats des gens de mer portent l'administration de la Mer à tous les niveaux.

Très attaché/es à la défense du service public mais aussi à **la spécificité de leurs métiers** lié au monde maritime, les syndicats des gens de mer se voient confier des tâches de plus en plus complexes dans un cadre administratif très contraint. Des agents qui comme à l'ENIM doivent faire toujours plus et s'adapter à des modes de gestion imposés par le nouveau statut de l'établissement (avec la mise en place d'une convention d'objectifs et de gestion).

Par leur capacité d'adaptation, souvent aussi par leur grande expérience des métiers et des milieux, ils et elles sont les valeurs sûres des ULAM, des personnels navigants, des services Mer et Littoral, des DIRM, des écoles, de l'ENIM... que ce soit sur le terrain ou dans les bureaux.

Leurs responsabilités ne sont pas beaucoup mises en valeur et encore moins récompensées au regard du déroulement de leur carrière. **Où sont les promotions ?** On dénonce en général la lenteur de progression de l'ensemble de la catégorie C de la fonction publique mais les syndicats sont à cet égard dans le wagon de queue !

*La FSU revendique le retour à des promotions décentes, notamment vers la catégorie B. Elle rejette la mise en place d'une prime « individualisée » inégalitaire (RIFSEEP\*).*

*Elle demande des plans de professionnalisation à la hauteur des besoins, l'arrêt de projet de fusion de corps lapidaire et pernicieux et la relance du recrutement par voie de concours.*

## Pour une réelle revalorisation du régime indemnitaire des administratifs

De longue date, **la faiblesse des primes de la filière administrative** dans notre ministère technique a été dénoncée. La FSU, comme la plupart des syndicats aux MEDDE-MLETR, a revendiqué leur revalorisation pour les aligner sur les autres ministères, notamment celui de l'Agriculture. Nous avons obtenu que le décrochage par rapport aux agents de catégorie C de ce ministère soit progressivement réduit en 3 ans. Une première avancée qui n'empêche pas **un écart toujours présent avec les autres ministères**, notamment avec les agents de catégorie C de l'industrie.

En février 2014 la refonte des grilles indiciaires a revalorisé les rémunérations de 10 points d'indices maximum, avec une mise en paiement parcellaire voire chaotique (des difficultés liées à la re-centralisation de la gestion du corps). Cette réforme au rabais a simplement permis à l'administration d'éviter de rémunérer des agents au-dessous du SMIC puisque le point d'indice est **gelé depuis 4 ans**.

En matière de régime indemnitaire, les syndicats avaient échappé à la PFR (prime de fonctions et de résultats) appliquée en catégories A et B (contrôleurs et inspecteurs des affaires maritimes) entraînant de lourdes divisions entre agents d'un même corps. Un système qui crée **une véritable usine à gaz pour la cotation des postes** classés en différents « niveaux ». Il constitue un frein aux mobilités et renforce **l'arbitraire des supérieurs hiérarchiques** qui jugent les « résultats individuels ». Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP\*) garde la même logique de division. Le ministère de la fonction publique a décidé de l'appliquer en priorité aux catégories C.

La FSU s'est opposée à cette réforme et restera vigilante à la manière dont le ministère l'appliquera aux Syndicats des Gens de Mer.

\* Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

## Pour le droit à une véritable carrière en catégorie C



Pour la FSU, l'existence de quatre grades en catégorie C n'est pas acceptable : en catégorie A ou B, on ne trouve pas une telle multiplication d'obstacles qui bloquent nombre d'entre nous et qui sont discriminants. C'est pourquoi **nous revendiquons une carrière linéaire** qui permette à chacun/e d'atteindre le dernier échelon du grade le plus élevé.

Les véritables promotions ne sont pas les quelques gains de points d'avancement de grade mais **les promotions en catégorie B**, correspondant aux fonctions exercées par beaucoup d'entre nous. Nous revendiquons les transformations d'emplois de C en B qui permettent la reconnaissance des fonctions exercées (avec un véritable examen professionnel).

## Avancement des Syndics : la preuve par les chiffres

Échelon	Echelle 3 Syndic des Gens de Mer 2 <sup>ème</sup> classe			Echelle 4 Syndic des Gens de Mer 1 <sup>ère</sup> classe			Echelle 5 Syndic Principal 2 <sup>ème</sup> classe			Echelle 6 Syndic Principal 1 <sup>ère</sup> classe		
	Indice brut	INM	Durée	Indice brut	INM	Durée	Indice brut	INM	Durée	Indice brut	INM	Durée
1 <sup>er</sup>	330	316	1 an	336	318	1 an	340	321	1 an	358	333	1 an
2 <sup>ème</sup>	334	317	1 an	337	319	1 an	341	322	1 an	367	340	1 an
3 <sup>ème</sup>	336	318	2 ans	339	320	2 ans	342	323	2 ans	380	350	2 ans
4 <sup>ème</sup>	337	319	2 ans	340	321	2 ans	347	325	2 ans	404	365	2 ans
5 <sup>ème</sup>	339	320	2 ans	341	322	2 ans	350	327	2 ans	430	380	3 ans
6 <sup>ème</sup>	340	321	2 ans	346	324	2 ans	359	334	2 ans	450	395	3 ans
7 <sup>ème</sup>	342	323	2 ans	349	327	2 ans	364	341	2 ans	481	417	4 ans
8 <sup>ème</sup>	358	327	3 ans	367	340	3 ans	368	355	3 ans	500	431	4 ans
9 <sup>ème</sup>	348	333	3 ans	379	349	3 ans	417	371	3 ans	536	457	-
10 <sup>ème</sup>	374	345	4 ans	400	363	4 ans	430	380	4 ans	Valeur du point gelé depuis 2010 : 4,63 €		
11 <sup>ème</sup>	393	358	-	416	370	4 ans	447	393	4 ans			
12 <sup>ème</sup>				424	377	-	459	402	-			

Composition du corps	dsag	navsec	Total
2ème classe	8	3	11
1ère classe	93	45	138
Ppal 2ème	172	63	235
Ppal 1ère	151	64	215
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>175</b>	<b>599</b>

La promotion, c'est un « parcours du combattant » inacceptable : exemples : en 2013, pour un avancement au grade de SPGM de 2ème classe, il fallait totaliser pas moins de 21 ans de service (âge moyen de 53 ans). Sur 130 promouvables, seulement 50 agents ont été proposés et 23 retenus !

Cette année, pour l'accès au grade de SPGM de 1ère classe, sur 133 agents pouvant prétendre à une promotion, 34 postes étaient proposés (âge moyen de 52 ans)...

## Voter FSU, c'est voter pour des représentant/es qui défendent le service public et les personnels.

- POUR défendre et développer le Service Public
- POUR donner un autre avenir à la Fonction publique
- POUR l'arrêt des suppressions d'emplois ou des recrutements à hauteur des besoins et la résorption complète de la précarité
- POUR la revalorisation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière
- POUR le maintien et la reconnaissance des métiers et des qualifications

**CONTRE l'individualisation des rémunérations et des carrières,  
l'arbitraire et les inégalités**

Lutter contre la pression à la baisse des effectifs, la réduction permanente des missions publiques, le chantage et l'individualisation, armes concrètes du management imposé d'en haut !

Gagner des droits nouveaux, faire évoluer les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle des personnels, avec le double souci du respect de l'égalité et de la reconnaissance des qualifications !

***Voter FSU, c'est voter pour des représentant/es  
qui seront présent dans les CAP et à vos côtés.***

### **La FSU se bat pour le respect du statut de la Fonction Publique**

Son premier principe veut que les fonctions permanentes soient assurées par des fonctionnaires, dont le statut les protège des pressions et leur assure une carrière. C'est pourquoi le premier combat de la FSU est la lutte contre la précarité et la première de ses revendications reste la titularisation de tous les contractuels, vacataires et autres précaires.

### **La FSU se bat pour l'égalité de traitement entre toutes et tous**

C'est pourquoi ses représentants dans les CAP inscrivent leurs interventions dans la défense collective et individuelle, sans clientélisme ni favoritisme.

Vos représentant-e-s FSU s'assurent que les statuts et les droits des personnels sont respectés. Ils exigent que les décisions de l'administration ne relèvent pas de l'arbitraire et soient expliquées aux agents concernés.

Vos représentant-e-s FSU refusent que les CAP deviennent de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'administration. En préparant activement les CAP, en intervenant fortement dans les débats, en développant des arguments et des positions cohérentes, ils sont les garants de la défense collective et individuelle des agents.

Vos élu-e-s FSU vous rendent compte des avis et débats dans les CAP, en vous donnant des informations utiles et complètes. Ils répondent à vos demandes de contacts.

### **La FSU veut faire reculer l'individualisation**

La FSU n'accepte pas les dérives «managériales» en cours dans la Fonction Publique : parcours professionnels individualisés, suivis personnalisés, entretiens individuels, fixation d'objectifs individualisés, rémunérations à la performance, modulation individuelle des primes, suivis individualisés de l'activité pour organiser de nouvelles suppressions d'emplois, mobilités considérées comme de nouvelles embauches.

Ces dérives mettent à mal les collectifs de travail et la solidarité, en mettant en concurrence les agents entre eux. Toutes ces mesures remettent en cause la protection statutaire dont bénéficie le fonctionnaire. Petit à petit, ce sont les méthodes du privé qui sont imposées, en totale cohérence avec les objectifs de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et de la privatisation.

**Voter FSU le 4 décembre,  
c'est favoriser le pluralisme syndical.**

**C'est contribuer à une défense collective et unitaire  
des agents et du service public.**

**Pour plus d'informations, visitez notre site : <http://www.snuitam-fsu.org>**



***Vous devez voter par correspondance.***

***Votez FSU***

***(sans rature ni panachage)***

***dès réception du matériel de vote***

